



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIIMITEE

E/CONF.69/L.31
30 juin 1977

FRANCAIS SEULEMENT

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août-7 septembre 1977
Point 8 de l'ordre du jour provisoire.
Normalisation nationale

LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES :
REVE ET REALITE*

Document présenté par le Canada

* Communication présentée au Congrès de l'Institut canadien des sciences onomastiques par Henri Dorion, professeur de géographie à l'Université Laval, Québec, et directeur du Groupe d'étude de choronymie et de terminologie géographique.

Deux conférences internationales réalisées sous l'égide des Nations-Unies et regroupant des centaines de délégués et des dizaines de pays, des milliers de pages de documents techniques ou politiques, des dizaines de rencontres de groupes d'experts, voilà qui illustre, matériellement parlant, la mesure d'une préoccupation maintenant internationale qui touche au premier chef l'onomastique: la *normalisation internationale des noms géographiques*. C'est sans contredit l'aspect de l'onomastique qui a mobilisé le plus d'énergies depuis que cette science existe. Pourquoi?

D'abord parce que les inconvénients de la situation actuelle, caractérisée par une grande anarchie dans l'usage des noms de lieux, coûte cher aux différents organismes qui les emploient: U.P.U., O.A.C.I., U.N.E.S.C.O., F.A.O., les organismes internationaux de documentation, etc. Mais il y a aussi une seconde raison qui explique l'importance de cette préoccupation - et c'est l'objet de cette communication -: c'est l'écart important qui existe entre, d'une part, les objectifs ultimes de cette normalisation internationale (le rêve) et, d'autre part, ce qu'il sera en fait possible de réaliser en ce sens, compte tenu des difficultés objectives et surtout subjectives qui empêchent ou freinent cette normalisation (la réalité).

L'objectif principal de la normalisation des noms géographiques est essentiellement onomastique, en ce sens que ce que l'on recherche, au bout du compte, c'est l'*univocité du nom géographique*, la garantie de son caractère de "nom propre", c'est-à-dire la manière univoque de désigner un objet, un lieu unique. Cette recherche de l'univocité du nom géographique peut se résumer à trois objectifs principaux:

1. - chaque nom de lieu, à l'intérieur d'un pays, doit n'avoir qu'une seule forme (normalisation nationale);
2. - les noms de même type, dans les différents pays de même langue, devraient avoir une forme similaire (normalisation régionale);
3. - tout nom de lieu devrait avoir, à l'échelle internationale, une forme unique ou des formes inter-alphabétiques équivalentes reconnues (normalisation internationale).

Cette communication vise à expliquer chacun de ces trois objectifs et à montrer dans quelle mesure seulement ils peuvent être atteints. Autrement dit, nous cherchons à évaluer quelle distance sépare le rêve de la réalité, en matière de normalisation des noms géographiques.

1. - La normalisation nationale s'attaque à des questions bien variées: principe de choix des noms, règles d'écriture, uniformisation dans l'usage des termes génériques, etc... Mais l'objectif fondamental reste la préoccupation de bannir les *noms parallèles*. Il est en effet extrêmement fréquent que deux ou plusieurs noms, quelquefois ressemblants mais souvent complètement différents, désignent un même lieu. Il faut distinguer deux types de parallélisme: officiel/populaire et officiel/officiel.

C'est ce dernier type que vise d'abord la normalisation nationale. Les Conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques ont voulu d'abord convaincre les autorités toponymiques nationales de ne pas officialiser les noms géographiques dans plus d'une forme en vue de faciliter la normalisation internationale qui, à ce niveau, ne peut naturellement admettre qu'une seule forme; c'est la forme officialisée au niveau national qui doit devenir, telle quelle ou par adaptation trans-alphabétique, la forme normalisée au niveau international.

Bien sûr, le principe de l'unicité de forme au niveau national officiel rencontre des difficultés dont les principales tiennent au caractère bilingue ou multilingue de nombreux États. Le bilinguisme *parallèle* constitue à cet égard une solution théorique idéale: chaque région, sous-région, secteur ou même localité voit ses noms géographiques officialisés dans la langue propre à cette région ou secteur. Mais on sait bien que la situation n'est jamais simple: les régions multilingues sont légion; il n'est pas toujours facile d'établir l'importance relative des langues utilisées; la langue qui a un statut officiel dans un lieu donné ne correspond pas toujours, loin de là, à la langue effectivement parlée; les noms de lieux ont souvent été consacrés et sont utilisés dans une forme étrangère à la langue parlée dans la région; bref, nombreux sont les facteurs qui viennent minimiser l'application et même l'applicabilité

du principe énoncé. Il reste que celui-ci (l'unicité de forme du nom officiel) doit constituer un objectif vers lequel toutes les autorités toponymiques doivent tendre, sous peine d'engendrer et perpétuer un babélisme toponymique néfaste à plusieurs points de vue. Le problème est de savoir où faire passer la frontière de la tolérabilité des formes doubles ou multiples: il faut sans doute accepter que *Bienne/Biel*, ville bilingue située à cheval sur la frontière linguistique entre les Suisses romande et alémanique, conserve ses deux formes; par ailleurs, ce serait un grand pas vers la normalisation internationale si tous les francophones parlaient d'*Antwerpen* et tous les néerlandophones de *Mons* et non, respectivement d'*Anvers* et de *Bergen* qui sont en réalité des "exonymes intérieurs", non justifiés par la langue de la population locale. Sur le plan linguistique, il y a autant de situations différentes qu'il y a de pays; et partant, autant de politique choronymiques qu'il y a de politiques linguistiques.

Si au niveau officiel, l'objectif de l'unicité rencontre le problème du multilinguisme, il est confronté au niveau de la choronymie populaire, avec la pluralité et le dynamisme des usages. Cette pluralité prend des formes et a des origines multiples, de sorte que fort difficiles à établir sont les règles de choix entre les divers noms qui désignent un même lieu. En effet, deux principes souvent contradictoires se posent en objectifs: d'une part le respect de l'usage par l'autorité officialisante, d'autre part l'officialisation de noms univoques et stables. En face de ce dilemme, les autorités toponymiques, appuyées ou inspirées par les Conférences des Nations-Unies, n'ont put faire mieux qu'édicter un certain nombre de règles qui, bien que partielles et générales, contribuent néanmoins à orienter quelque peu le choix des noms (par exemple: éviter les changements fréquents, éviter les noms de personnes vivantes, éviter les noms difficiles, éviter les homonymes, etc...). A côté de principes généraux comme ceux-là il faut aussi invoquer le concept de *norme* auquel se réfèrent les autorités soucieuses d'officialiser une choronymie "correcte". On aborde cependant ici une question fort délicate et souvent controversée. Qui, de l'utilisateur ou du grammarien doit avoir raison lorsqu'il s'agit de noms propres? Le professeur Schülle de Neuchâtel disait: "en onomastique, un usage fautif, ça n'existe pas". C'est souligner toute la difficulté du problème, imprégné de subjectivisme et souvent d'arbitraire.

Un lieu, un nom, une forme: voilà un objectif lointain, un rêve qui, à force de croire en sa possibilité, peut devenir partiellement réalité. Mais il est évident que l'unicité de forme pour les noms géographiques doit préoccuper les organismes nationaux avant que les instances internationales puissent s'en charger.

2. - Un deuxième palier de normalisation est celui qui se situe au niveau supra-national des aires linguistiques niveau auquel des solutions pour chacune de celles-ci peuvent être adaptées par les autorités toponymiques des pays concernés. La variété des langues et des comportements toponymiques propres à chacune des aires linguistiques qui compliquent la carte du monde constituent un obstacle de taille dans le processus de normalisation. Mais, déjà un grand pas serait fait si les États ayant entre eux une ou des langues communes s'entendaient sur des normes et principes de traitement des noms géographiques de l'aire linguistique à laquelle ils appartiennent (ce qui ne comprend pas les rè-

gles d'adaptation des noms d'une langue à l'autre, objet de notre troisième point). Cette action au niveau "régional", c'est-à-dire à celui des grandes aires linguistiques a été reconnue comme une étape intermédiaire nécessaire par les Conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques (Genève 1967 et London 1972).

Mais la mise au point et surtout l'application de règles uniformes d'écriture et de traitement en général des noms géographiques à un niveau supra-national pose des problèmes délicats. Les régionalismes, existant déjà au niveau intra-national, varient naturellement en fonction directe de l'étendue de l'aire linguistique considérée. Même en appliquant des politiques qui accordent une large place aux consécutions de l'usage local, il se pose le problème de la coordination, entre les États concernés, des règles de normalisation qu'ils se sont nécessairement données: le choix et l'usage des termes génériques pour les appellatifs, l'usage des particules de liaison ou de l'ordre des éléments dans les choronymes composés, les règles concernant les majuscules ou les traits d'union, l'emploi de l'article ou autres désignatifs; les procédures de normalisation concernant les lettres ou autres éléments superfétatoires, les coupures et mécoupures, règles d'ordonnement alphabétique, voilà autant de matières à normalisation pour lesquelles des solutions différentes de pays à pays ont été apportées. Uniformiser ces règles, usages et politiques au niveau des groupes de pays ne constitue pas une mince tâche. Ce travail est commencé et même assez avancé pour le groupe des pays germanophones, moins pour les pays anglophones (où le consensus existait par ailleurs déjà - et assez malencontreusement, on le verra - au chapitre de l'adaptation des noms géographiques étrangers), moins encore pour les pays hispanophones et francophones.

Il faut ajouter que le traitement des noms géographiques est quelquefois fondamentalement différent d'un pays à un autre d'une même aire linguistique, lorsque le passage d'un alphabet à un autre est en cause. C'est le cas des pays arabes dont quelques-uns (Maghreb) ont adopté un système de translittération inspiré de la phonologie française alors que ceux de l'Est (de la Libye presque au golfe presque) ont hérité du mode de romanisation légué par l'influence anglo-saxonne. On devine que, lorsqu'une même langue est écrite, dans deux pays voisins, en deux alphabets différents, l'aboutissement dans un troisième système alphabétique ne soit pas similaire, loin de là: c'est le cas des quelque dix millions d'azerbaïdjanais dont la moitié, en URSS, écrivent leur langue en caractères cyrilliques, et l'autre moitié, en Iran, en caractères arabes: les translittérations parallèles vers l'alphabet latin sont loin de concorder.

Ce genre de situation complexe n'est pas rare. Il faut ajouter qu'en matière de normalisation, une autre dimension au problème réside dans les divergences d'optique des spécialistes impliqués: le purisme de certains linguistes s'oppose quelquefois au pragmatisme des cartographes et des administrateurs; chez chacun, aussi, peut-on rencontrer des relents de chauvinisme et même d'impérialisme culturel. Ce sont là des obstacles subjectifs à vaincre pour atteindre l'objectif fixé.

En effet, établir des règles d'écriture applicables à l'onomastique

officielle de tous les pays de même langue constitue un objectif souhaitable; il est sans doute plus réalisable sur le plan grammatical que sur le plan lexical. En effet, les normes lexicales sont différentes en terminologie géographique qu'en onomastique; et celles-là ne peuvent pas toujours régir celles-ci. En effet, l'objectif premier du nom propre n'est pas de situer le lieu nommé par rapport à des catégories (dimensionnelles, formelles, fonctionnelles,...) comme c'est le cas en terminologie géographique, mais de l'identifier en le situant dans l'espace, de le *localiser*. Au chapitre, donc, des règles d'écriture, entre les objectifs théoriques (le rêve) et la réalité, il y a le poids très lourd de l'usage. La question est: doit-on le vaincre, lui obéir, ou composer avec lui? C'est cette dernière attitude qui nous semble la bonne, surtout si l'on considère les régionalismes, surtout d'ordre lexical non pas comme des déviations à un ordre théorique - et factice -, mais comme des contributions précieuses à la richesse du langage géographique et onomastique.

3. - Le troisième palier de normalisation des noms géographiques est le niveau international. L'objectif ultime peut s'exprimer aussi: tout nom de lieu devrait avoir, dans l'usage international, une forme unique ou des formes interalphabétiques équivalentes reconnues. La règle impérative mais difficilement applicable (du moins totalement) qui permettrait d'atteindre cet objectif se résume à ceci: *bannir les exonymes* (c'est-à-dire les noms adaptés vers chacune des langues d'usage; on les appelle aussi, improprement, "noms conventionnels").

L'adaptation des noms géographiques étrangers rencontre deux types de problèmes bien différents selon que le passage se fait entre deux langues de même alphabet ou que l'adaptation est "transalphabétique".

a) Un nom de lieu étranger mais de même alphabet doit être utilisé dans sa forme originale (locale), y compris accents et diacritiques (*Warszawa* et *Łódź* et non *Varsovie*, *Warsaw* ou *Warschau* et *Lodz*). Cette règle a été unanimement acceptée par les pays participant aux Conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques. Mais, en plus de heurter des habitudes depuis longtemps acquises, son application, même graduelle, pose de difficiles problèmes. Mentionnons en quelques-uns.

La règle doit-elle s'appliquer de la même manière à tous les types de noms géographiques? On semble admettre que la règle, absolue pour les noms de localités (avec une tolérance - temporaire on l'espère - pour les grandes villes mondialement connues, surtout les capitales), l'est moins pour les noms d'accidents géographiques majeurs, alors qu'on admet que les noms de pays soient adaptés ou traduits.

La question de traduire ou non les termes génériques des noms d'accidents géographiques n'est pas facile à résoudre. Devrait-on utiliser, en français, *Góry Świętokrzyskie*, *Monts Świętokrzyskie* ou *Monts Sainte-Croix*; la forme polonaise originale, la première, est celle qui devrait apparaître dans tous les atlas, mais qui alors saura qu'il s'agit de montagnes? la dernière forme en tous cas est à proscrire (ne voit-on pas d'un mauvais oeil que le *Saint-Laurent* soit rendu, dans des atlas polonais, par *rzeka Świętego Wawrzyńca*?). La forme intermédiaire constitue un moindre mal.

Dans plusieurs langues, la forme des choronymes varie selon la fonction du nom dans la phrase (les "cas"); ces altérations, qui affectent surtout les finales, ont une fonction sémantique et sont donc nécessaires (en hongrois, par exemple, *Montreal felé*, *Montrealból*, *Montrealba*, etc..., sont les seuls moyens d'exprimer ces énoncés différents: vers Montréal, de Montréal, à Montréal). Les variations grammaticales entraînent quelquefois d'autres (par assimilation vocalique ou consonnantique, par exemple) et viennent singulièrement compliquer l'application de la règle, au premier abord simple, du respect de la forme originelle des noms de même alphabet.

Plusieurs autres problèmes se posent, comme le coût des chaînes de caractères d'ordinateur qu'exige l'emploi des signes diacritiques; l'ordonnement alphabétique (à cause du fait que certains graphèmes sont dans certaines langues, digraphes - *ch*, en espagnol, vient après *cu* - ou à cause des diacritiques: en suédois *ö* est la dernière lettre de l'alphabet); le choix pour l'usage international des noms doublés à l'échelon national par les politiques linguistiques internes (*Bienne/Biel* en Suisse); etc...

Ces problèmes sont difficiles mais offrent l'avantage de pouvoir être traités objectivement. Tel n'est pas le cas du problème, d'un ordre tout différent, que posent les habitudes acquises depuis longtemps en matière d'adaptation des noms géographiques étrangers. Chauvinisme, courte vue, esprit de clocher, antiinternationalisme; ces qualificatifs sont à peine assez forts pour décrire cette attitude qui caractérise pourtant même des esprits par ailleurs éclairés et qui s'obstinent à refuser d'employer les noms géographiques dans leur forme originale: écrire *Wien*, *London*, *București* ou *Milano* au lieu de *Vienne*, *Londres*, *Bucarest* et *Milan*, équivaut, pour cette école à du snobisme ou de l'affectation sophistiquée. Il n'y a pas lieu de plaider ici la cause de l'internationalisme nécessaire devant un auditoire convaincu. Mais je me permets de rappeler l'importance de l'obstacle que représente l'obstination d'une gamme fort large d'éléments réactionnaires, depuis les compagnies aériennes qui diffusent leurs horaires multilingues avec des noms de villes francisés ou anglicisés jusqu'aux linguistes puristes qui clament du haut de leur tour d'ivoire l'assimilation linguistique des noms de lieux. Cette bataille est loin d'être gagnée.

A moyen terme la solution réside dans la diminution progressive et sélective des exonymes. La parution périodique des exonymes acceptés et, d'édition en édition, la diminution régulière des noms "adaptés" constitue une action que les États-Unis d'Amérique et d'Union Soviétique ont commencé à poursuivre et qui devrait être imitée par d'autres pays, surtout ceux qui utilisent l'une des grandes langues internationales. Une diminution sélective des exonymes fera porter l'action entreprise d'abord sur les noms de villes et autres agglomérations, puis sur les noms de divisions administratives et d'accidents topographiques (en commençant par ceux de moindre étendue et à l'exclusion de ceux qui sont en position transfrontalière et qui ont donc des noms "locaux" dans plusieurs langues), enfin sur les noms de régions géographiques. Les noms d'États demeureront sans doute toujours en situation exonymique.

b) Le passage d'un alphabet à un autre constitue, en choronymie, un problème d'adaptation bien spécifique, plus facile à cerner sinon à

résoudre. Des spécialistes, individus et organismes, ont recommandé aux Conférences des Nations-Unies des systèmes de translittération, vers l'écriture latine, d'un bon nombre d'alphabets, systèmes maintenant utilisés par plusieurs organismes internationaux.

A cette étape-ci, il faut distinguer deux cas. D'abord certains pays ont adopté leur propre système de transcription vers l'alphabet latin; c'est le cas de la Chine qui utilise maintenant le système PIN-YIN; comme les Chinois, tout le monde devrait désormais écrire *Beijing* et non *Pékin*, *Peking* ou *Peiping*, qui sont des exonymes. Certains autres pays n'ont pas encore adopté de système: des groupes d'experts des Nations-Unies ys travaillent, en mettant au point des systèmes de translittération lorsque c'est possible ou en élaborant des systèmes de transcription phonétique pour les langues à écriture non-alphabétiques (quasi-alphabétiques, syllabiques ou idéographi-ques).

Ici encore, le principal obstacle à la normalisation internationale, que l'on soit à l'intérieur d'un même système alphabétique ou au contraire que l'on doive passer d'un alphabet à un autre, est d'ordre subjectif: c'est le poids des habitudes exonymiques acquises. Lorsque seront vaincus le chauvinisme, l'impérialisme culturel et les habitudes que ces attitudes engendrent, l'application des principes et recommandations adoptés par les conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques, sera bien plus facile.

Conclusion

La normalisation des noms géographiques tant au niveau national qu'international est un objectif vers lequel doivent tendre les organismes. Le réalisme nous commande d'accepter que cet objectif ne sera jamais atteint. Certains obstacles objectifs (différences grammaticales, différences phonétiques et phonologiques, consécutions légales d'usages différents...) ne peuvent être vaincus. Ce qu'il faut, c'est d'abord attaquer les obstacles subjectifs (chauvinisme, impérialisme, vis-à-vis les pays étrangers comme vis-à-vis les minorités), puis convertir par divers moyens l'opinion en faveur a) de l'internationalisme, b) du respect des noms locaux. En ce sens, quelques recommandations pratiques peuvent être formulées.

1. Il faut convaincre les universitaires et tous ceux qui travaillent à la diffusion des connaissances et de l'information d'utiliser dans les textes et sur les cartes les noms de lieux étrangers dans leur forme originelle, particulièrement les noms de villes et de faire de même dans les communications orales, dans la mesure du possible et selon le contexte.
2. Il faut faire pression auprès des compagnies de transport, surtout aérien, pour que les horaires utilisent les noms de ville dans leur forme originale.
3. Il serait souhaitable que se donne, au premier cycle des études universitaires et même au niveau pré-universitaire, un enseignement qui in-

forme les jeunes étudiants de la multiplicité linguistique dans le monde, qui les familiarise avec des noms géographiques des différents pays et de différentes langues.

4. Il faut souhaiter que l'on généralise l'enseignement de l'alphabet *phonétique international* dans les écoles.

5. Il faut souhaiter que les atlas géographiques adoptent de plus en plus les modes de translittération internationale plutôt que les systèmes anglais, français ou allemand.

6. Il faudrait que les recommandations des Conférences des Nations-Unies sur la normalisation des noms géographiques soient beaucoup plus largement diffusées et connues.

7. Les politiques linguistiques des États multilingues devraient rechercher davantage des solutions de bilinguisme parallèle que de bilinguisme superposé.

8. Enfin, il serait souhaitable qu'un plus grand nombre d'onomasticiens s'intéressent à la question de la normalisation des noms géographiques, fassent des analyses spécifiques des problèmes qu'elle pose, traitent de la question dans les Congrès d'Onomastique et publient leurs travaux sur cette question qui, d'un point de vue pratique, est sans aucun doute la plus importante qu'ait à se poser aujourd'hui la science onomastique.

En appliquant ces principes, en entreprenant cette action, peut-être qu'en matière de normalisation des noms géographiques, la marge entre le rêve et la réalité pourra se réduire.
